



Vaillante Olympique Montalbanaise

CIRCULAIRE A TOUS LES MEMBRES ACTIFS :

RAPPEL AUX ADHERENTS :

Si vous désirez adhérer au club et participer aux entraînements et aux compétitions, vous devez obligatoirement accepter et souscrire aux conditions suivantes :

MERCI DE PRENDRE LE TEMPS DE BIEN LIRE CE DOCUMENT RECTO-VERSO SVP

Prendre connaissance du règlement intérieur du club, le fait de demander adhésion au club vous engage à accepter les conditions de notre association.

1° ADHESION

Vous devez vous acquitter dans les deux semaines suivant l'inscription du montant des cotisations fixées par le bureau. Il ne sera procédé à aucun remboursement après inscription.

NOTA : des facilités de paiement vous seront proposées si besoin

- Pour les familles ayant plusieurs enfants au club, les trois premiers élèves doivent acquitter les cotisations, pour le 4ème elle sera gratuite, pour les suivants 5ème etc... il sera appliqué le demi-tarif, pour les cas d'adhérents d'une même famille dans les deux disciplines, suivant le nombre et à partir de 5 seulement, il sera proposé un ajustement si besoin. Pour les nouveaux adhérents, 1 séance d'essai est offerte, dès la 2ème séance l'adhésion au club est obligatoire.
- Il est demandé à chaque adhérent, de fournir une photo d'identité, pour l'établissement de la licence le cas échéant.
- Chaque adhérent devra obligatoirement passer une visite médicale, le certificat médical devra préciser, la non contre-indication à la pratique et en compétition de la discipline choisie. Il doit être fourni au club en même temps que l'adhésion. Pour les adhérents **majeurs** du club de la saison passée détenteur d'un certificat médical (valable 3 ans), doivent renseigner la page 2 du document questionnaire santé, s'ils remplissent les conditions du **NON** pas besoin d'un nouveau certificat médical dans le cas du **OUI**, ils devront fournir un certificat médical
- **NOUVEAU depuis 2021 :** Voir cette saison la non obligation de certificat médical pour les **mineurs**, le document est à remplir selon les réponses qui conditionnent ou non le certificat médical.

2° DROIT A L'IMAGE

Dans le document d'adhésion il est fait état du droit à l'image, ceci concerne la prise d'image en photo ou vidéo, et l'utilisation ou diffusion d'images et photos de tous nos adhérents, en situation de pratique des disciplines, que ce soit à l'entraînement, en stage, en compétition, en démonstration, ou événements sportifs exceptionnels. Ces photos ou vidéos pourraient être diffusées dans des articles de presse écrite, radio, télévision ou tous types de supports médias, tels que les réseaux sociaux, face book et autres... ainsi que sur le site web du club.

- Il vous est donc bien recommandé de rayer la mention si vous refusez pour vous (majeur), ou pour vos enfants que ce droit à l'image soit utilisé, si cette mention n'est pas rayée il sera considéré que vous acceptez ce droit à l'image

3° SEANCES D'ENTRAINEMENTS

Les entraînements sont fixés avec des horaires précis. Il ne sera accepté aucun retard aux séances, ni départ avant l'heure prévue sans aucun motif justifiable. (Pour les enfants mineurs), les parents doivent assurer de remettre leur enfant directement à l'entrée de la salle et sont tenus d'être présents à la porte d'entrée à la fin des séances pour reprendre leurs enfants (l'accès en salle d'entraînement n'est pas autorisé aux parents).

- Il est recommandé aux parents d'adhérents mineurs de se mettre en rapport avec les responsables du club pour tous renseignements concernant l'assiduité, l'exactitude ou la progression sportive des enfants qui nous sont confiés.

NOTA : Il est demandé aux parents d'enfants mineurs de justifier toute absence aux séances d'entraînements.

- Un cahier de présence est tenu à jour par le secrétariat, l'appel est fait à chaque séance.
- Il est précisé aux parents et adhérents, que des séances pourraient exceptionnellement être supprimées, pour raisons indépendantes à notre volonté, suite à travaux, organisation d'évènements, compétitions stages ou autres raisons de sécurité dans le gymnase.

Page 1 LIRE AUSSI LE VERSO SVP

PAGE 2 VERSO CIRCULAIRE A TOUS LES MEMBRES ACTIFS CLUB VOMontauban

4° TENUE DE SPORT : **Toutes les tenues sont à la charge des adhérents**

Composition de la tenue de sport :

SAMBO : Trusi/Kurtka/bortsovsky, rouge ou bleu ceinture blanche pour débutant, couleur du grade pour les autres
GYMNASTIQUE : Section féminine : Justaucorps rouge. Section masculine : Léotard rouge et blanc, short rouge.

5° OBJET DU CLUB (IMPORTANT)

Il est précisé que le club a pour objet la pratique des sports Gymnastique, et sport de combat /Sambo, Tout adhérent qui accepte de pratiquer dans les différents styles, ces disciplines, doit répondre à l'appel des cadres ou dirigeants, lorsque les gymnastes et/ou les samboïstes sont concernés pour disputer des compétitions individuelles ou en équipe ou lorsque le club organise ou participe à des démonstrations, coque des rois, fête de fin de saison etc... La participation des adhérents désignés par les moniteurs est obligatoire dans tous les cas, le moniteur ayant la tâche et le devoir de les présenter et de les préparer aux démonstrations ou aux compétitions patronnées par la fédération du sport pratiqué.

Rappel : Tous les fonds réunis lors des diverses manifestations (loto, fêtes, etc..) **permettent le financement partiel des divers déplacements/hébergements des athlètes**, sans en couvrir la totalité, le club assure encore à ce jour la plus grande partie de ces financements, il est désormais demandé une participation financière symbolique des adhérents, de la façon suivante :

Stages/championnats/rencontres :

10€/participant si une journée sans hébergement.
20€/participant si 1 journée avec 1 nuit d'hébergement.
30€/participant si 2 journées avec 2 nuits hébergement
50€/participant sur le plan international

NOTA : ceci ne s'applique pas à nos cadres et athlètes cadres bénévoles dans le club.

6° ETABLISSEMENT DE LA LICENCE :

Le club se réserve la possibilité d'établir une licence sportive pour tout adhérent qui serait sélectionné en vue de participer à une ou plusieurs compétitions ou rencontre sportive, formation diplômante dans la spécialité choisie, passage de niveaux et de grades officiels (ceci ne concerne pas les cadres-entraîneurs et dirigeants qui sont licenciés dans leur spécialité). Le coût de cette licence est pris en charge par le club.

LA VAILLANTE OLYMPIQUE MONTALBANAISE VOTRE CLUB ! VOUS REMERCIE D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE LIRE CETTE IMPORTANTE CIRCULAIRE D'INFORMATIONS ET VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET BELLE SAISON SPORTIVE SOUS SES COULEURS

Le Président,
Jean Claude CERUTTI

